

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 54 (1962)
Heft: 1

Artikel: Considérations sur la politique agricole suisse en 1961
Autor: Hardmeier, Benno
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385223>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

54^e année

Janvier 1962

N° 1

Considérations sur la politique agricole suisse en 1961

Par *Benno Hardmeier*

Au cours de l'année écoulée, les discussions d'ordre économique ont porté avant tout sur trois groupes de problèmes: l'intégration européenne, l'expansion économique (renchérissement, main-d'œuvre étrangère, investissements, etc.) et la politique agraire – notamment à la suite de la hausse constante des prix agricoles.

Dans une économie en expansion, l'agriculture est un secteur en régression. La population agricole et le nombre des exploitations diminuent, tant en chiffres absolus que relatifs. On commettrait cependant une erreur en considérant uniquement l'aspect négatif de ce phénomène, d'ailleurs commun à tous les pays industriels. Il a pour contrepartie une augmentation de la productivité de l'agriculture, qui est ainsi en mesure de produire toujours davantage avec un personnel décroissant. Les dirigeants des organisations agricoles ne cessent d'affirmer que les revenus agricoles n'ont pas augmenté dans la même proportion que les autres revenus. Logiquement, ils devraient donc s'abstenir, semble-t-il, de déplorer le recul du nombre des personnes occupées. En effet, cette évolution n'ouvre-t-elle pas la voie à une augmentation du revenu individuel du paysan? Actuellement, le revenu par tête de population paysanne s'établit à 8000 fr. en moyenne par an (revenu global d'exploitation, du travail et du capital de cette branche économique, divisé par le nombre des personnes occupées). Une régression de l'effectif de ces dernières et (ou) une augmentation de l'écoulement sont propres à améliorer ce revenu. C'est l'évidence même. Jusqu'à maintenant, les associations agricoles ont cherché à atteindre ce résultat presque exclusivement par le biais des hausses des prix. Elles ne voient que les aspects négatifs d'un recul de la population agricole. Cette optique est déterminée par des considérations d'ordre politique avant tout. Ce comportement n'est cependant pas conforme aux intérêts économiques de ceux qui veulent continuer à se vouer à l'agriculture et y trouver une existence convenable. Plutôt que de déplorer en

termes romantiques la « désertion des campagnes », il importe, bien plus, d'assurer la réadaptation professionnelle de ceux qui abandonnent les travaux des champs, de les mettre à même d'occuper ailleurs les emplois les mieux appropriés à leurs dons. En formulant ces remarques, nous ne nions pas pour autant la nécessité d'améliorer les revenus de ceux qui restent fidèles à la terre. Maintes mesures ont été prises à cet effet en 1961. Nous les rappellerons succinctement :

- relèvement des primes versées pour la culture des céréales fourragères ;
- reversement sur le prix du beurre et du fromage de l'augmentation du lait de 2 ct. intervenue en 1957 (et allègement proportionnel du compte laitier) ;
- fixation de nouveaux prix indicatifs pour le bétail de boucherie ;
- majoration massive des suppléments qui frappent les graisses et huiles comestibles de provenance étrangère ;
- perception de suppléments sur les laits condensés importés ;
- obligation faite aux importateurs de lait en poudre de prendre en charge une plus forte proportion de la production indigène ;
- augmentation du prix payé aux producteurs de betteraves à sucre ;
- augmentation du prix payé aux producteurs de pommes de terre de table ;
- mesures spéciales pour assurer l'écoulement de la récolte d'abricots.

De surcroît, dès le 1er novembre 1961, le Conseil fédéral a porté à 45 ct. (augmentation de 2 ct.) le prix du lait payé aux producteurs. Parallèlement, pour venir en aide aux paysans de la montagne, il a invité les Chambres fédérales à étendre le versement des subsides aux éleveurs de bétail aux producteurs de la zone I et à doubler ceux qui sont payés dans les zones II et III. Dans l'ensemble, on peut évaluer à une centaine de millions de francs l'amélioration du revenu agricole consécutive à ces diverses mesures.

Le revers de la médaille, c'est un alourdissement sensible des charges des consommateurs. Il faut, en effet, considérer que le relèvement de 2 ct. du prix du lait payé aux producteurs a entraîné un renchérissement du lait, du beurre et du fromage. En outre, au printemps 1961, la démobilisation de la caisse de compensation des prix du lait avait provoqué une hausse supplémentaire de 1 ct. dans 380 localités. L'amélioration de la marge du commerce du lait a également fait monter de 1 ct. le prix de cette denrée. Ces diverses hausses, combinées avec l'augmentation des loyers, du pain, des pâtes alimentaires et d'innombrables autres articles et services, ont donné une nette impulsion à la montée de l'indice des prix à la consommation et déclenché de nouveaux relèvements des salaires.

On ne saurait donc prétendre que l'agriculture a été abandonnée à elle-même. Au contraire. D'ailleurs, elle s'est toujours entendue à faire jouer les moyens politiques et les sympathies dont elle dispose pour imposer très largement la réalisation de ses exigences. Bien que cela soit incontestable, le mécontentement paysan subsiste. Les agriculteurs s'estiment désavantagés, victimes d'une discrimination. Ils sont amèrement déçus de la dernière décision du Conseil fédéral, qui ne leur a accordé que la moitié de l'augmentation du prix du lait qu'ils demandaient. La « marche sur Berne » de novembre a été une manifestation du malaise rural. Les dirigeants des organisations agricoles sont inquiets. Certains signes donnent à penser, en effet, que la dernière décision du Conseil fédéral relative au prix du lait annonce aussi un tournant de la politique agraire, une politique conçue moins schématiquement et de manière à mieux tenir compte de la diversité – très réelle – des revenus agricoles. Les différences entre ceux des paysans de la montagne et les rendements des grosses exploitations de la plaine sont considérables.

*

Mais on a lieu de craindre que l'Union suisse des paysans ne soit pas disposée à renoncer à des méthodes qui ont jusqu'à maintenant favorisé très unilatéralement les gros paysans. Elle fonde ses revendications sur un revenu moyen dont les méthodes de calcul sont contestables et contestées. Les exigences relatives au prix du lait ont été justifiées par l'écart entre le gain journalier moyen et le revenu paritaire (les spécialistes parlent d'un revenu « paritaire » impliquant la « parité » avec ceux des travailleurs de l'industrie). Cette différence a été évaluée à 4 fr. pour 1961. Pour la période triennale 1959–1961, qui est déterminante, elle s'inscrivait à 2 fr. 80 en moyenne pour l'ensemble des entreprises englobées dans l'enquête statistique de Brougg. Certes, on ne peut interdire aux organisations agricoles de dresser leurs propres statistiques et de justifier à leur manière leurs exigences. Mais on enregistrera avec satisfaction l'intention du Conseil fédéral de pratiquer désormais une politique agricole moins schématique et mieux ajustée aux diversités.

La statistique du revenu du travail dans l'agriculture indique (par journée d'homme) dans les exploitations de la plaine un gain qui s'établit au niveau du gain dit équitable ou « paritaire ». Les calculs provisoires effectués pour la période triennale 1959–1961 indiquent, pour la moyenne des entreprises qui tiennent une comptabilité, un gain journalier de 23 fr. 70. Mais tandis que cette moyenne est de 15 fr. 50 seulement pour les régions de montagne, elle est de 26 fr. 50 en plaine et correspond exactement au gain équitable ou « paritaire ». C'est dire qu'aucun argument objectif ne justifiait une nouvelle augmentation du prix du lait livré par les paysans de la plaine; on sait aussi que les relèvements des prix de cette

denrée ne sont pas de nature à améliorer sensiblement les revenus des paysans de la montagne. En conséquence, le Conseil fédéral, en décidant néanmoins un relèvement général et linéaire de 2 ct. du prix de base du lait, a fait preuve d'une extrême bonne volonté – pour ne pas dire plus – à l'égard des organisations agricoles. Mais il n'en reste pas moins que les mesures spéciales qu'il a prises en faveur des paysans de la montagne semblent indiquer qu'il a l'intention de s'engager dans des voies nouvelles, de renoncer à une politique schématique et à des augmentations linéaires, de rechercher les mesures les plus propres à améliorer effectivement la situation des producteurs les moins favorisés – de ceux des régions de montagne en particulier. Mais cette politique nouvelle, différenciée, implique aussi une intensification des efforts visant à mieux ajuster les structures agricoles aux exigences d'aujourd'hui et de demain. A longue échéance, seules des modifications des structures: améliorations foncières, remaniements parcellaires, élimination d'exploitations ou d'activités non rentables, agrandissements d'exploitations saines, mécanisation, sélection du bétail, assainissement des étables et des bâtiments, etc., peuvent permettre d'améliorer de manière sensible et durable les revenus agricoles. Parallèlement, il convient d'assister de manière constante les exploitants des conseils de spécialistes; cette information doit porter non seulement sur les techniques d'exploitation, mais aussi sur les mécanismes du marché. Lors d'un cours organisé récemment par l'Union syndicale suisse, le professeur Hermann Priebe, agronome allemand bien connu, a démontré de manière convaincante la nécessité – à l'échelon européen – de ces réformes de structure: «Aucune hausse des prix, aucune subvention ne sera jamais suivie de résultats comparables à ceux d'une amélioration bien conçue des structures. Le versement de subventions ne modifie en rien ces dernières; en revanche, il met les exploitations déjà prospères au bénéfice de rentes différentielles, mais sans supporter une aide efficace à celles dont les structures sont peut satisfaisantes.» Le projet de loi sur les investissements agricoles doit amorcer un assainissement des exploitations. On ne peut que s'étonner du peu d'enthousiasme avec lequel il a été accueilli par les milieux agricoles; ils paraissent préférer à cette voie nouvelle et aux possibilités qu'elle ouvre la politique routinière et l'automatisme des hausses de prix, bien qu'il soit avéré que ces méthodes sont impuissantes à tirer l'agriculture de l'impasse.

*

Et pourtant, même le porte-parole paysan le plus dénué d'imagination doit admettre aujourd'hui que les agriculteurs ne peuvent continuer, sans se nuire à eux-mêmes et à la collectivité, à exiger sans cesse de nouvelles augmentations. Car enfin, elles doivent finir par provoquer un recul de la consommation. On ne peut se borner

à prétendre que les consommateurs sont aujourd'hui à même de payer davantage pour les denrées alimentaires. Il importe, bien plus, de se demander s'ils sont vraiment disposés à payer n'importe quel prix et si la cherté croissante de certains produits agricoles ne risque pas de les inciter à réduire leurs achats ou à modifier leurs habitudes de consommation. On peut admettre avec certitude que tout nouveau renchérissement du beurre incitera les ménagères à passer du beurre dit de table aux qualités de second choix ou à la margarine. Inversement, les mesures prises pour assurer l'écoulement de la récolte d'abricots de 1961 ont montré que des prix attrayants et une propagande bien conçue peuvent engager les consommateurs à accroître sensiblement leurs achats de produits indigènes. Il faut maintenant non seulement tirer les conséquences des expériences faites, mais aussi mettre plus fortement l'accent sur la sélection et la qualité.

*

Les prix agricoles suisses sont les plus élevés d'Europe. Cette réalité est d'autant plus alarmante que nous avons entamé des pourparlers en vue d'une éventuelle association avec la CEE. La prudence et la prévoyance doivent nous engager à prévenir toute nouvelle augmentation des prix agricoles. Il conviendrait même de tenter dès maintenant de réduire l'écart entre ces derniers et ceux qui sont en vigueur dans les pays de la CEE – de manière à amortir autant que possible le choc que ne manquera pas de provoquer, dans le secteur agricole, une association au Marché commun. De même, les discussions auxquelles a donné lieu dernièrement, au sein du GATT, un aménagement plus libéral du commerce mondial des produits agricoles devrait également nous engager à pratiquer une politique prudente en matière de prix.

*

On peut d'ailleurs se demander si vraiment la situation des agriculteurs suisses est aussi peu satisfaisante que ne l'affirment leurs représentants. Sans conteste, celle des paysans de la montagne est précaire. Nombre d'entre eux connaissent des privations. Mais dans la plaine, les conditions d'existence sont très différenciées; s'il y a des paysans pauvres, la proportion des ruraux aisés, voire riches, est considérable. Il suffit de parcourir le Plateau pour se convaincre que les villes ne bénéficient pas seules de la prospérité. Les jérémiades des associations agricoles sont si outrées qu'elles sonnent faux. Les chiffres que nous avons cités montrent que la plupart des exploitations de la plaine assurent des gains convenables. L'agriculture a participé à la hausse générale des revenus. Une étude très bien documentée de la *Nouvelle Gazette de Zurich* (parue les 1er et 2 décembre 1961, sous le titre « Von der Kundgebung zur Motion ») établit une comparaison entre l'évolution des salaires des ouvriers et celle des gains journaliers des paysans. Tandis que les premiers sont passés de l'indice 100 en 1939 à l'indice 285 en 1960,

les seconds sont montés de 100 à 350, c'est-à-dire beaucoup plus fortement.

Par ces quelques remarques, nous ne nions nullement que l'agriculture suisse affronte une situation difficile à maints égards. Il suffit de songer à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Le manque de bras n'est pas un faux problème, mais un vrai problème, qui demande à être examiné de très près.

*

L'expansion économique et la prospérité accéléreront encore la désertion de l'agriculture si cette dernière n'est pas à même d'offrir des conditions de travail meilleures, des salaires plus élevés et des conditions d'existence plus attrayantes. Ce n'est pas exclusivement un problème financier. Une réduction de la durée du travail et un alignement sur les horaires en vigueur dans l'industrie ne peuvent pas davantage résoudre les difficultés. L'agriculture ne pourra recruter le personnel qualifié dont elle a besoin que si l'on parvient non seulement à améliorer le statut social de la main-d'œuvre, mais aussi à rendre aux activités agricoles la place qu'elles occupaient autrefois dans la hiérarchie des valeurs, en un mot à en restaurer le prestige. Le travailleur agricole aspire à jouir de la même considération que les hommes d'autres métiers. Tant que la société n'aura pas donné suite à cette légitime exigence, on ne saurait en vouloir à des individus actifs, conscients de leurs qualifications, d'abandonner une activité qui rapporte peu et qui n'est assortie d'aucun prestige social. Mais la revalorisation des professions agricoles suppose au premier chef un changement d'attitude du chef d'exploitation à l'égard de son personnel. Dans la plupart des cas, une distance encore trop considérable les sépare – ce qui donne à entendre que les relations entre employeurs et travailleurs ne se sont pas, dans l'ensemble (il y a des exceptions), améliorées aussi fortement dans l'agriculture que dans l'industrie. A elles seules, les désignations de « domestique » et de « valet » illustrent assez bien ce que nous voulons dire. Il ne suffit pas de remplacer la notion de « domestique » par celle de « collaborateur du chef d'exploitation » pour modifier la situation. Il faut aussi traiter le travailleur en véritable collaborateur, lui confier des responsabilités, lui assurer dans l'entreprise une place conforme à ses qualifications. Dans l'industrie également subsistent maints hiatus entre le langage nouveau et la réalité.

*

Relevons en terminant que la situation économique n'est pas la seule cause du malaise dont la population paysanne est saisie; on constate souvent que ce ne sont pas les paysans qui gagnent le moins qui sont les plus mécontents. Si nous connaissons en Suisse les prix agricoles les plus élevés d'Europe, nos agriculteurs bénéficient aussi

des revenus par tête de population paysanne qui sont parmi les plus hauts. Le malaise est plutôt de nature psychologique. Le paysan est tenté de voir trop en rose la situation des habitants des villes; la propagande des organisations agricoles contribue à fausser l'optique. Jusqu'à maintenant, les chefs de file se sont employés avant tout à alimenter et à maintenir ce mécontentement. La nouvelle orientation de la politique agricole qui se dessine est dans l'intérêt le mieux compris des paysans et du pays. Les progrès de l'intégration doivent nous engager à tenter d'ajuster dès maintenant, dans une certaine mesure du moins, nos prix à ceux de l'étranger. Les mesures qui doivent être prises à cet effet doivent tabler sur la diversité des revenus agricoles; de surcroît, des raisons d'ordre social appellent un certain échelonnement des prix, mais qui doit être conçu de manière à ne pas entraver la réforme des structures, laquelle doit avoir la priorité sur toutes les autres interventions.

XIV^e congrès panhellénique de la CGT

Par Jean Möri

Parmi l'imposante cohorte des hôtes étrangers qui honoraient de leur présence le XIV^e congrès de la CGT grecque dans l'antique cité d'Athènes, berceau de la civilisation occidentale, du 16 au 20 octobre 1961, il faut signaler un représentant de l'Union syndicale suisse et Fritz Gmür, secrétaire général de l'IPTT, un second compatriote.

Cette représentation internationale constitue un témoignage de solidarité pratique qui fut apprécié à sa valeur par le bureau du congrès et l'ensemble des délégués assis sagement dans les fauteuils d'une salle de théâtre assez peu appropriée à ce genre de manifestation.

Il est vrai que dans cet antique foyer de culture, exposé aux pires tribulations politiques, économiques et sociales par voie de répercussion, les travailleurs ne sont pas gâtés. L'enthousiasme supplée au manque de confort.

Rarement en tout cas, nous avons pu observer une attention aussi soutenue des délégués. Sans doute, le recueillement général fut-il troublé à quelques reprises quand des questions ardues étaient en discussion. C'est ainsi par exemple qu'un virtuose de la statistique fut corrigé par les rumeurs de la salle quand ses sollicitations des chiffres paraissaient excessives.

Le vacarme se déchaîna même contre un interpellateur communiste qui exhorta le congrès à ne pas dénoncer le scandale du mur de la honte à Berlin dans une résolution votée par une écrasante majorité. Son insistance agressive lui valut d'être expulsé du congrès.